

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (2019/1) DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DU CONSERVATOIRE, A LA VILLE DE MONTREUIL

DÉCISION N° AU-19-263 EN DATE DU 17 JUILLET 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de la Ville de Montreuil, représentée par Monsieur Patrice BESSAC, en qualité de Maire, et domiciliée, Place Jean Jaurès à Montreuil (93100), d'utiliser du matériel du Conservatoire (trois timbales, un glockenspiel (tessiture "standard" de sol à do), un triangle, une grande Cymbale suspendue, un tam-tam, une grosse caisse, un tom basse, une harpe, une contrebasse, deux chaises de contrebasse, pour un stage du lundi 8 juillet à 14 h au jeudi 18 juillet 2019 à 10 h;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec de la Ville de Montreuil, représentée par Monsieur Patrice BESSAC, en qualité de Maire, et domiciliée, Place Jean Jaurès à Montreuil (93100), une convention de mise à disposition de matériel du Conservatoire (trois timbales, un glockenspiel (tessiture "standard" de sol à do), un triangle, une grande Cymbale suspendue, un tam-tam, une grosse caisse, un tom basse, une harpe, une contrebasse, deux chaises de contrebasse, pour un stage du lundi 8 juillet à 14 h au jeudi 18 juillet 2019 à 10 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

**Odile SÉGURET** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190717-Imc1H6493H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/07/2019

Date de Publication: 17/07/2019